



DEMO - EXPERT

45 Av Philippe Auguste 75572 PARIS
Tel : 01.42.65.32.72 Fax : 01.42.66.16.88 E Mail : demo-expert@orange.fr

Mr Joel AGAPE
13 rue Sainte Opportune
Jardins des Hespérides
93623 SAINT DENIS

PARIS, le 11 juillet 2008

A l'attention de la direction de l'entreprise

Madame, Monsieur

Nous effectuons depuis de nombreuses années une mission de présentation des comptes annuels de votre entreprise et nous vous remercions de cette marque de confiance renouvelée.

La présente lettre est établie afin de se conformer aux dispositions du Code de déontologie de la profession applicables à compter du 1^{er} décembre 2007. Elle a pour objet de vous confirmer par écrit les termes et les objectifs de notre mission tels que nous les avons fixés lors de nos entretiens ainsi que la nature et les limites de celle-ci.

1) VOTRE ENTREPRISE

Elle existe actuellement sous forme de **SARL** Son exercice social se clôture au **31.décembre**

Elle a pour dirigeant **Monsieur Joel AGAPE**

Elle a une activité **RESTAURANT**

Votre siège se situe à **SAINT DENIS**

Vous employez **3** salariés

Votre chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de **320 000** Euros H.T.

Votre organisation comptable repose sur un service comptable et des logiciels informatiques qui vous sont propres.

2) NOTRE MISSION

La mission que vous nous avez confiée sera effectuée dans le respect des dispositions du Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable et de la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Nos relations seront réglées sur le plan juridique tant par les termes de cette lettre que par les conditions générales d'intervention ci-jointes établies par notre profession.

A cet effet, nous nous permettons de rappeler les points suivants :

La mission de présentation de comptes ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les travaux que nous mettons en œuvre ont pour objectif de nous permettre d'exprimer une opinion sur la cohérence et la vraisemblance de vos comptes pris dans leur ensemble et d'attester de leur régularité en la forme au regard du référentiel comptable applicable à votre secteur d'activité.

Ils ne comportent ni le contrôle de la matérialité des opérations ni le contrôle des inventaires physiques des actifs de votre entreprise à la clôture de l'exercice comptable (stocks, immobilisations, espèces en caisse notamment).

Ils n'ont pas pour objectif de déceler les erreurs, les fraudes ou les actes illégaux pouvant ou ayant existé dans votre entreprise ; toutefois, nous vous en informerions si nous étions conduits à en avoir connaissance.

A l'issue de notre mission, un rapport vous sera remis ; les comptes de l'exercice comptable considéré seront joints à ce rapport. Ce document permet aux tiers en relation avec votre entreprise de les aider dans l'appréciation de la qualité de vos comptes.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que conformément à l'article 123-14 du Code de commerce, « *les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise* ». Vous restez ainsi responsables à l'égard des tiers de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'exactitude des informations comptables et financières concourant à la présentation des comptes.

Cela implique notamment le respect des règles applicables à la tenue d'une comptabilité en France ainsi que du référentiel comptable applicable à votre secteur d'activité.

Nous comptons sur l'entière coopération de vos collaborateurs afin qu'il soit mis à notre disposition tous les documents et autres informations nécessaires qui nous permettront de mener à bien notre mission.

Nos honoraires, facturés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sont calculés sur la base du temps passé par chaque collaborateur, plus frais et débours divers. Les taux horaires varient en fonction des responsabilités, de l'expérience et des compétences requises.

Nous joignons en annexe les conditions générales et financières de notre contrat ainsi qu'un tableau de répartition des tâches entre votre entreprise et notre cabinet dans le cadre de cette mission.

Compte tenu de vos indications et de la mission que vous envisagez de nous confier, nos honoraires annuels devraient s'élever à :

6 000.00 € H.T.

L'exercice **2007 - Ex 31.12.2007** serait facturé selon l'échéancier suivant :

Mois	Montant HT
01.2007	500.00 €
02.2007	500.00 €
03.2007	500.00 €
04.2007	500.00 €
05.2007	500.00 €
06.2007	500.00 €
07.2007	500.00 €
08.2007	500.00 €
09.2007	500.00 €
10.2007	500.00 €
11.2007	500.00 €
12.2007	500.00 €
Total	6 000.00 €

Les prestations sociales seront facturées sur la base des quantités réelles et des taux suivants :

Taches à réaliser	Taux unitaire
Social à la Qté - Payes	15.00 € HT

La continuation de la mission implique le paiement à bonne date de nos honoraires. Cette lettre reste en vigueur pour les exercices futurs, sauf en cas de résiliation, de modification ou d'annulation de notre mission selon les modalités décrites dans les conditions générales jointes.

Notre mission prendra effet à compter de votre acceptation des termes de la présente lettre de mission. Elle portera sur les comptes de l'exercice comptable 2007 - Ex 31.12.2007.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente revêtu d'un paraphe sur chacune des pages et de votre signature sur la dernière page.

Un calendrier de nos interventions vous sera adressé dès l'acceptation par vos soins de cette mission ainsi qu'une liste des documents à mettre à notre disposition.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien vouloir nous témoigner, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'expert-comptable
DEMO - EXPERT

Le client
Mr Joel AGAPE

Echéances du client

AGAPE Mr Joel AGAPE

Echéances permanentes		2007												2008					
		Qui	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai
Echéances comptables																			
ADA	Plaquette des Comptes annuels (Clot 31.12)				30												30		
CLT	Inv du Stock, des Créances & Dettes au 31.12	31												31					
ADA	Saisie des écritures du trimestre	5		5			5			5			5			5		5	
ADA	Controle trimestriel des pièces justificatives	5		5			5			5			5			5		5	
ADA	Etablissement des rapmts bancaires trimestriels	5		5			5			5			5			5		5	
ADA	Registre des immobilisations et amortissements	31												31					
ADA	Mise à jour des registres comptables légaux							30											
Echéances fiscales																			
ADA	Déc Résultat 2031+2033 (RSI BIC IR 31.12), adh CGA				30													30	
ADA	Envoi au CGA Déc visée + Quest (BIC 31.12)				30													30	
ADA	Déc TVA CA12 (Régul RSI clot 31.12)				30													30	
ADA	Déc et pmt acpte TVA trimestriel RSI CA3/CA4				15			15			15		15					15	
ADA	DAS 2, Déc honoraires et commissions versés				30													30	
ADA	Taxe Professionnelle, Déc 1003 (Bases)				30													30	
CLT	Taxe professionnelle,Pmt totalité												15						
Echéances sociales																			
ADA	Bulletins de PAYES	30	28	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	28	30	30	30	30
ADA	Déclarations préalables à l'embauche																		
ADA	Registre unique du personnel																		
ADA	Déc trimestrielle URSSAF	15			15			15			15			15			15		
ADA	DADS 1 et Régul annuelle URSSAF	31												31					
ADA	Pmt acomptes trimestriels GARP (-10 salariés)	15			15			15			15			15			15		
ADA	Déc annuelle GARP	31												31					
ADA	Déc trimestrielle IGIRS (NC)	15			15			15			15			15			15		
ADA	Déc nominative et régul annuelle IGIRS (NC)	31												31					
CLT	Déc rev. NS RSI (Rég Social des Indépendants)				30													30	
CLT	Déc rev. NS Caisse Retraite									30									
CLT	Pmt cot trim NS Ass maladie	15			15			15			15			15			15		
CLT	Pmt cot ORGANIC (Ret TNS)		15		30			31			31				15		30		
CLT	Déc et vmt annuel au RC de retraite (madelin)												31						
ADA	Cot sociales TNS, controle cotisations année N											30							